



Délibération 2025/23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET

Séance du 4 avril 2025

Date de la convocation : 28/03/2025
 Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de votants : 13

Date d'affichage : 28/03/2025
 Nombre de présents : 10
 Dont procuration : 3

L'an deux mil vingt-cinq et le quatre avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Isabelle SILHOL.

Président : I.SILHOL

Présents : Magalie BILHAC, Éric BONAFE, Bruno CASTES, Bernadette DEL-ROX, Patrick LOUX, Christine NOHARET, Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL Dominique ZARAGOZA,

Absents votants par procuration : Estelle BONNIOL (donnée à B. DEL-ROX), Stéphanie JEUNET (donnée à C.NOHARET), Sébastien SILHOL (donnée à D ZARAGOZA),

Absents excusés : Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL,

A été nommé secrétaire : Bruno CASTES

Objet : ADMISSION EN NON-VALEUR 2025

Exposé :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la liste des créances en non-valeur présentée par le SGC cœur d'Hérault,

Considérant l'exposé du rapporteur qui présente au Conseil Municipal la liste des dettes non recouvrées de 2017 à 2024 pour un montant de 131.62 €, qui informe le Conseil que la Direction Générale des Finances publiques nous demande d'admettre en non-valeur tout ou partie de ces dépenses.

Considérant que les dettes de 2024 peuvent encore être recouvrées et la proposition de n'admettre en non-valeur que les titres de 2017 et 2023 soit un montant de 129.11 €.

Décision :

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'admission en non-valeur d'un montant de 129.11 € des dettes de 2017 et 2023.

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le secrétaire, Bruno CASTES

Le Maire, Isabelle SILHOL

Dépôt Sous-Préfecture de LODEVE

Date de réception de l'AR: 10/04/2025

034-213401979-20250404-DE_2025_023-DE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Et publication ou notification